

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 26 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, , MAZILLE, NEGRE
MRS BADO, CAM, GERVAI LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : MRS. MERIC, BAÏADA

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 20/05/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT : RENOVATION ENERGETIQUE ÉCOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 21 janvier 2021 la commune a sollicitée auprès de l'État une subvention entrant dans le cadre des Dotations au Soutien à l'Investissement Local et notamment avec le plan de relance pour la rénovation énergétique. Le 14 avril la préfecture a fait connaître la répartition des subventions.

Une somme de 22 657 € a été attribuée à la commune pour réaliser les travaux de rénovation énergétique de l'École Maternelle.

Afin d'améliorer le financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Département dans le cadre de son programme de réhabilitation énergétique des bâtiments scolaires.

Le plan de financement serait le suivant

Coût des travaux Hors Taxes	=	45 315.00 €	
Subvention Etat 50 %	=	22 657.00 €	Acquis
Subvention Département 25 %	=	11 329.00 €	Demandé
Autofinancement 25 %	=	11 329.00 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : de demander une subvention au Département pour la réhabilitation énergétique de l'école maternelle
- **ACCEPTE** : le plan de financement suivant :
 - Coût des travaux Hors Taxes = 45 315.00 €
 - Subvention Etat 50 % = 22 657.00 € Acquis
 - Subvention Département 25 % = 11 329.00 € Demandé
 - Autofinancement 25 % = 11 329.00 €
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François LE MOING

